



ABC arbitrage

Évolution actionnariale sans impact significatif

La société ABC arbitrage a été informée par la société AUBÉPAR INDUSTRIES SE de la signature d'un mandat de cession indépendant. Le mandat a pour objet la cession de 100,000 (Cent mille) titres ABC arbitrage dans le carnet d'ordres central du marché et/ou par blocs d'actions en dehors du carnet d'ordres central du marché. Cette quantité correspond à 1,2% de la détention actuelle d'AUBÉPAR INDUSTRIES SE et à moins de 0,2% du capital d'ABC arbitrage. Un prix minimum de 7,15€ a été fixé pour cette opération. Le mandat a été mis en place en date du 20 avril 2022.

Après la totalité de cette cession, toutes choses égales par ailleurs, AUBÉPAR INDUSTRIES SE détiendra 13,94% du capital d'ABC arbitrage.